

Compte-rendu Groupe Blanchet 11 avril 2023

LPI :

Le LPI devait être remis aux mains de l'éducation nationale en janvier 2023. Ce transfert est reporté en janvier 2024. C'est une mise à jour qui a causé la perte de certaines données pédagogiques saisies. Les données devraient être récupérées en avril 2023.

Etablissements spécialisés et projets d'ouvertures en IME, ITEP et autres :

Pas de création de classes prévues en IME, car pas de crédits ARS disponibles. Ceux-ci sont consacrés à des ouvertures de places en SESSAD.

Création également d'unités externalisés au sein des lycées, collèges ou écoles. Il est prévu de travailler également la sortie de certains élèves de l'IME qui sont trop rares aujourd'hui.

Ne pas oublier qu'il existe des équipes d'aides à la scolarisation à qui il est possible de faire appel pour les établissements.

Le Service Ecole Inclusive assure des commissions de régulation pour les 3 départements afin de transmettre à la MDPH les cas d'élèves particuliers (en attente de scolarisation par exemple) et faciliter les priorités.

Les ouvertures d'ULIS :

L'enjeu est de développer des ULIS en LP.

2 ouvertures collèges et une en LP dans l'Oise,

3 ouvertures collège et une en LP dans la Somme,

1 ouverture en collège et une en LP dans l'Aisne.

Les PIAL :

L'institution reconnaît les difficultés de gestion des PIAL, notamment en milieu rural. La question de leur recomposition est à l'ordre du jour (PIAL de taille équivalente ou de taille plus importante avec du personnel déchargé).

Les SEGPA :

- Les CDOEASD se tiennent tôt en janvier pour certains départements. Les familles des élèves concernés disposent de moins de temps quant à la réflexion concernant l'avenir scolaire de leurs enfants. Il est répondu que c'est une nécessité de connaître le volume d'enfants à scolariser dans ce dispositif pour des questions d'utilisation de moyens. Il s'agit également de gérer les refus le plus tôt possible. Il est donc difficile de le faire plus tard,
- La nouvelle sixième et les sixièmes tremplins viennent elles rivaliser avec les sixièmes SEGPA ? Il est répondu que tremplin est là pour la difficulté scolaire et la SEGPA pour la très grande difficulté. Donc pas de rivalité entre ces différentes classes,
- Les différences départementales de dotation pour les SEGPA. Les 132 HP et 9.5 HSA de l'Aisne correspondent à une dotation de SEGPA REP +. Dans la Somme, les dotations se font en HP, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements. Les HSA peuvent être refusées par les PE, d'autant plus qu'ils ont une ORS de 21 h,

Ressources humaines :

- La question de l'étalement dans le temps des formations est une question dont s'est saisie l'EAFC. Il y a une conjonction sur mars entre la formation et les examens et il faudra à l'avenir peut-être éviter cette période. Il y a également une préconisation de la DGESCO d'étaler

Compte-rendu Groupe Blanchet 11 avril 2023

également les formations hors temps scolaire. Des propositions seront faites au recteur pour aller dans ce sens,

- Autorisation de recrutement exceptionnelles sur BOP 141 : 8ETP personnel administratif en EPLE, 4 ETP de CPE, 2 ETP d'infirmières et 1 ETP d'AS. Doit bénéficier aux élèves **apprentis** pour créer des bureaux de l'alternance. Attribution en fonction d'un barème académique. Groupe de travail avec les représentants du CSA académique. Il sera tenu compte de l'effectif d'apprentis dans les UFA pour déterminer l'implantation de ces nouvelles ressources humaines.
- Concernant les personnels infirmiers, actuellement deux postes sont non pourvus. Pas d'embauche supplémentaire prévue en dehors de celles liées à l'apprentissage évoquée ci-dessus.

Epreuves de spécialité :

Concernant les épreuves de spécialité, l'organisation des épreuves pose des problèmes de démotivation des élèves pour les enseignements de spé, ce qui génère de l'absentéisme, qui se cumule avec la désorganisation des enseignements créée par la tenue des écrits.

Collèges :

- Impact des décisions concernant la technologie supprimée en 6^{ème} : 5 suppressions de postes au niveau académique, toutes dans le département de l'Aisne.

Voie pro :

- Changement du référentiel CAP APTMFC en AAGA, avec des établissements qui ne sont pas équipés pour ce nouveau référentiel car annonce trop tardive. Se pose également la question de la formation des équipes. Les guides d'équipements ne sont pas sortis et il est donc difficile de travailler avec la Région. Quid également des PFMP en EPHAD, notamment pour des élèves issus de SEGPA qui sont déjà en difficulté,
- Rémunération des PFMP : aucun texte officiel n'est sorti. La gratification devrait cependant démarrer à la rentrée prochaine. Reste la question de savoir qui paie, non tranchée à ce jour.

SNU : pas de nouvelle récente sur ce point et le déploiement de ce dispositif.

FONDS SOCIAUX : l'affectation va arriver dans les établissements. Deux millions de reliquats collèges et lycées sont rassemblés dont 800000 euros vont être délégués.

Cécile SCHWEITZER et Laurent MARTINEL
Pour le Sgen-CFDT Picardie.

Demands d'inscription à l'ordre du jour par les personnels de direction adhérents du Sgen-CFDT

- **SEGPA :**

- 1. Problématique des dates de commissions départementales d'orientation :**

- Les CDOEASD depuis le CM2 vers la 6ème SEGPA se tiennent parfois très tôt, en janvier pour les premières dans certains départements. Bien que sensibilisés à l'existence et au fonctionnement de la structure depuis le CM1, il manque parfois du temps aux élèves et aux familles pour appréhender une telle orientation et faire le deuil d'une situation plus classique. Les enseignants doivent recevoir les familles, les élèves doivent passer les évaluations et les psychologues de l'EN doivent faire passer les tests psychométriques et donner leurs résultats aux intéressés. Il est alors bien difficile de constituer le dossier légitimement demandé pour instruire les situations.

→ Ne peut-on pas envisager de positionner les CDO en avril quel que soit le département, au nom du droit des familles et par souci d'équité de traitement des situations ? Cela permettrait de respecter davantage le temps dont certains parents ont besoin pour se décider et dont les professionnels ont besoin pour construire correctement et sereinement les dossiers.

- 2. DHG des Segpa inégales suivant les départements :**

- Les DGH des trois départements de l'académie d'Amiens sont différentes.
 - 120HP et 9,5 HSA pour l'Oise,
 - 132 HP et 9,5 HSA pour l'Aisne,
 - 129,5 HP pour la Somme.
- Peut-on envisager une DGH harmonisée sur le modèle le plus favorable soit 132 HP et 9,5 HSA ?

- 3. Régime indemnitaire des personnels :**

- Les PE vont avoir une augmentation de 800€ de leur ISAE. Pour ceux qui ne la touchent pas, il est prévu une augmentation de 800€ de leur indemnité fonctionnelle. Les Directeurs Adjoints en Charge de Segpa (DACs) vont-ils accéder à cette augmentation également ? Il est à préciser que les DACs, dont certains sont perdus, ne perçoivent pas la part « résultat » de l'IF2R. Verront-ils toutefois leur régime indemnitaire revalorisé a minima à la même hauteur ?

- 4. Place de la sixième Segpa dans la nouvelle sixième :**

- Au regard des horaires réglementaires en classe de sixième Segpa, on peut imaginer que ces dernières soient alignées sur le nouveau cadre horaire qui se profile. Êtes-vous en mesure de le confirmer ?

- 5. Formation des personnels :**

- La part de personnels enseignants contractuels augmente en Segpa comme ailleurs mais ces personnels n'ont pas la même formation que les PE et les PLP et sont encore moins titulaire d'un CAPPEI. Quelle formation peut être mise en œuvre à leur égard ? A quelle échéance ?

- **Lycées :**

1. Epreuves de spécialités :

- L'organisation des épreuves écrites des enseignements de spé et des ECE qui y sont associés est une grande source de tension, surtout en cette période émaillée par les journées de grève liée à la réforme de retraite. Par ailleurs, comme prévu, elle est source de désorganisation pour les lycées et pour les élèves de chaque niveau entre :
 - les profs absents car mobilisés sur les surveillance des épreuves écrites et la mise en œuvre des ECE,
 - les profs correcteurs qui ont droit à 4 demi-journée d'absence pour corriger leur copies,
 - les cours d'enseignement de spé annulés pour la semaine des écrits.
- Ces épreuves perturbent le fonctionnement des lycées dès le mois de mars. Il est loin le temps de la reconquête du mois de juin. Nous sommes en train de perdre mars ! Tout cela pour que deux notes figurent sur le dossier parcoursup des élèves. Il est temps que tout cela reprenne sa place en juin.

• Le collège :

1. Difficultés liées aux évaluations diverses pour les classes de 3è :

- Les personnels constatent une surcharge d'évaluations (Ev@lang), de certifications (Pix) et de passage d'attestations (ASSR, PSC1) pour des élèves de 3e dans des temps assez resserrés au cours desquels ils sont focalisés sur leur orientation, sur leur brevet (dont oral et avec préparations en épreuves blanches), les demandes de sections particulières (avec dossiers à constituer). Nos élèves nous disent qu'ils se sentent sans arrêt sollicités. Ils sont encore jeunes pour avoir toute cette pression.

2. Autres points relatifs à l'école inclusive

- **ULIS** : Serait-il possible d'avoir des éléments concernant les projets de créations d'ULIS en collèges ?
- **Etablissements spécialisés** : Serait-il possible d'avoir des informations sur les projets d'ouverture de places dans les IME, ITEP et autres ? Y a-t-il des échanges avec l'ARS à ce sujet ? Il en a déjà été question en début d'année dans cette instance. La situation des élèves sur le terrain n'a pas évolué : les délais d'admission sont toujours excessivement longs et les élèves toujours plus en difficultés.
- **LPI** : Des collègues ont constaté des problèmes de stabilité de l'application avec des pertes de données saisie par les équipes pédagogiques. La question de cette application a été évoquée lors d'un précédent Blanchet ou d'un groupe de travail sur les applications numériques. Il avait alors été annoncé que c'était l'éducation nationale qui récupérerait la maîtrise d'œuvre sur cet outil et que le déploiement général serait effectif pour la rentrée 2023. Qu'en est-il ? Une information officielle serait la bienvenue.

3. Orientation :

- Nous avons reçu des guides Proch'orientation 3ème de la région après la phase provisoire d'orientation. Comme ils ne contiennent pas d'informations sur les établissements (consultables sur internet), leur utilisation est déjà dépassée à cette période de l'année dans la majorité des cas. Ce serait plus utile de les recevoir au mois de janvier.

- **Ressources humaines :**

- 1. Tensions sur le calendrier des formations programmées par l'E AFC :**

- Serait-il possible que l'E AFC étale davantage son planning de formation ? Beaucoup de formations arrivent sur la période actuelle. Certaines inscriptions remontent au mois de septembre, il est normal que l'organisation des sessions de formation nécessitent du temps mais nous aurions besoin d'un rythme plus égal sur l'ensemble de l'année. La gestion des absences des professeurs actuellement est particulièrement délicate. De même la densité du calendrier contraint certain.e.s de nos collègues à renoncer à des formations qu'ils avaient pourtant sollicités.

- 2. Postes d'infirmier.e.s scolaires :**

- Nous avons évoqué lors du dernier Blanchet les difficultés de recrutement de personnels de médecins scolaires en particulier. Pouvez-vous toutefois nous indiquer si des postes d'infirmier.e.s scolaires sont prévus pour la prochaine rentrée ?

- 3. Manque de moyens de coordination des PIAL :**

- Nous avons déjà alerté sur le manque de ressources de coordination des PIAL et l'absence de reconnaissance de la charge de travail générée par la gestion administrative et le pilotage de ces dispositifs, pour les agents administratifs en EPLE et les personnels de direction. Dans un certain nombre de PIAL en milieu rural les missions de coordination sont particulièrement alourdies par la dispersion des écoles. Les pilotes de PIAL ont besoin de moyens de coordination renforcés pour garantir la qualité et la continuité du service.

- 4. Moyens d'accompagnement des publics apprentis :**

- Lors de son dernier Comité Social d'Administration, l'académie de Lille a présenté une autorisation exceptionnelle de recrutement de postes liés à l'accompagnement des apprentis (CPE et moyens ATSS). Ainsi 18 ETP de CPE sont, par exemple, prévus dans les lycées de l'académie de Lille pour la RS 2023 avec pérennisation en 2024. Est ce qu'il va en être de même pour notre académie et quels vont être les critères d'attribution de ces postes pour les EPLE (existence d'un barème ou appel à candidatures ?)

- 5. Situation des personnels de direction :**

- La situation des PIAL ruraux alourdit encore davantage la situation de tension dans laquelle se trouvent les chef.fe.s d'établissement sans adjoint dans les établissements de 2^e cat. en particulier en milieu rural. Nous revendiquons au niveau national des équipes complètes chef.fe et adjoint.e dans tous les EPLE. Au niveau de notre académie largement rurale et avec une population scolaire rencontrant d'importantes difficultés sociales ce besoin est d'autant plus fort pour garantir la qualité du service mais également celle des conditions de travail des personnels.